

## COMPTE-RENDU DU CSFPT DU 9 AVRIL 2025

---

1) Tableau de suivi des textes examinés par le CSFPT

2) Ordre du jour de la séance plénière du 28 mai 2025 :

Une relance sera effectuée auprès des différents ministres afin de les inviter lors de la prochaine instance plénière du CSFPT.

Sous réserve : un projet de décret notifiant le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif au centre de gestion institué par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (FS2).

Ce texte concerne le centre de gestion petite et grande couronne. Il s'agit d'une modification pour le renouvellement des membres de leur conseil d'administration.

3) Points sur les rapports en auto-saisine

### Questions et informations diverses :

Proposition de la loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux : passage de la PPL au Sénat le 2 juin 2025

Application des nouvelles règles d'indemnisation des trois premiers mois de congé maladie. Document fourni par la DGCL qui indique la règle. Toutes les collectivités devront appliquer la loi et respecter l'indemnisation à 90%. Les préfetures seront attentives sur ce sujet et vérifieront toutes les délibérations des collectivités sur l'indemnisation du traitement et régime indemnitaire.

FO a fait remarquer que la parité avec l'Etat ne s'appliquait pas pour les sapeurs-pompiers et la police municipale car ils n'ont pas le RIFSEEP. Les collectivités pourraient donc maintenir le régime indemnitaire à 100% pour ces deux filières.

Actualisation des représentants du personnel au sein du CSFPT : OS FAFPT et UNSA

Point sur les frais de déplacements et remboursement CSFPT. Les remboursements doivent avoir lieu très prochainement dans 48 heures suivant la date de la réunion.